

DQ-27 – QUES130

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

Quelles sont les normes canadiennes autour d'un méthanier en train de décharger son contenu?

plus petit que 160 000 m³?

de 160 000 m³?

de 216 000 m³?

Idem pour le méthanier vidé?

RÉPONSE

Il n'existe pas de norme canadienne quant aux distances à respecter autour d'un méthanier.

Les distances de croisement entre le méthanier et les autres navires de commerce qui sont proposées par Rabaska sont le résultat d'analyses et d'études réalisées dans le cadre du processus Termopol supervisé par Transports Canada et en suivant les recommandations du SIGTTO (Society of International Gas Tanker and Terminal Operators). Ces distances dépendent de la section du Saint-Laurent, des conditions météorologiques, des vitesses relatives entre les navires... Nous rappelons ces distances ci-dessous :

- Dans le golfe du Saint-Laurent, distance de croisement avec les autres navires d'au moins 1 NM (1,85 km) et de 3 NM (5,56 km) en cas de mauvaise visibilité.
- Dans l'estuaire du Saint-Laurent, distances minimales de croisement entre le méthanier et les autres navires en fonction de la vitesse relative des navires :
 - 0,75 NM (1389 m) si la vitesse de rapprochement est supérieure à 35 nœuds;
 - 0,5 NM (926 m) si la vitesse de rapprochement est comprise entre 25 et 35 nœuds;
 - 0,25 NM (463 m) si la vitesse de rapprochement est inférieure à 25 nœuds.
- Dans la Traverse du Nord, transit à sens unique en respectant les distances suivantes :
 - 2 NM (3,7 km) avec le navire qui le précède;
 - 5 NM (9,3 km) avec le navire qui le suit.